

<p>COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil Municipal du 12 juillet 2021</p>	<h1>07</h1>	<input type="checkbox"/> Compte-rendu <input type="checkbox"/> Délibération <input checked="" type="checkbox"/> Information
--	-------------	---

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle située B 899 pour une superficie de 2 100 m², sise 2 Ruelle de la Motte, à Montsoreau.

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal décide la création à compter du 1^{er} août 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois, allant du 1^{er} août 2021 au 31 août inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Assistante administrative / Chargée d'accueil à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures.

Recrutement d'un agent fonctionnaire / agent administratif

Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire en la création d'un emploi d'Assistante administrative / Chargée d'accueil à temps non complet avec une durée hebdomadaire de service 28/35ème à compter du 1^{er} septembre 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, précisant que cet emploi serait à pourvoir au niveau du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Décision modificative n° 1

Le conseil municipal approuve une décision modificative afin d'ouvrir des crédits au chapitre 021 en dépenses et en recettes pour pouvoir intégrer l'achat d'un gyrobroyeur GM120 boitier 40CV. Le montant de 1 260 € sera retiré du chapitre 20 (dépenses imprévues) pour l'ajouter au chapitre 21 (immobilisations corporelles).

Cession ponton

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à vendre un ancien ponton à l'Association Voiles Ile Ponneau de Saumur pour une valeur de 100 €.

Convention tripartite de partenariat pour le développement d'une politique pluriannuelle Enfance jeunesse intercommunale

Le conseil municipal approuve la nouvelle convention entre les 5 communes de la Côte (Fontevraud-l'Abbaye, Montsoreau, Parnay, Souzay-Champigny et Turquant), l'Association Familles Rurales Loire-et-Côteau et la Fédération départementale Familles Rurales pour les années 2022/2027 ; convention ayant comme objectif de nommer l'Association Familles Rurales Loire-et-Coteau, gestionnaire de la politique Enfance jeunesse intercommunale.

Modification de la délibération de l'ouverture d'une ligne de crédit

Monsieur le Maire rappelle que le taux d'intérêts pour l'ouverture de la ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire est de 0,46 % ; ce crédit servira à mandater les factures des différentes entreprises intervenant sur les divers frais liés au fonctionnement.